



Centre des Technologies au service de l'Enseignement

Cellule PRAC-TICE

Université Libre de Bruxelles

50, avenue Franklin D. Roosevelt - CP 160/26

B - 1050 Bruxelles

Tél: 02/650.35.10

Fax: 02/650.45.88

<http://www.ulb.ac.be/ulb/cte>



Les fiches-outils PRAC-TICE

Evaluation normative & Evaluation critériée

Version 1.1 – février 2010



UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES, UNIVERSITÉ D'EUROPE

Contexte

Depuis de nombreuses années, les psychologues ont été amenés à évaluer des concepts difficiles à mesurer tels que l'intelligence, les intérêts, la motivation, etc. Comme ces concepts étaient mal connus, ils ont eu recours à des tests statistiques, ce qui les a amenés à positionner les résultats d'un individu par rapport à une distribution statistique (Racine, 1980 ; De Landscheere, 1980).

De même à l'école, les élèves sont encore souvent classés par ordre de résultats. C'est d'ailleurs souvent ce à quoi les parents vont prêter attention lorsqu'il s'agit d'apprécier les performances de leur enfant.

Ainsi, comme le souligne De Landscheere (1980), dans les deux cas ci-dessus les résultats sont relatifs puisqu'ils vont dépendre du groupe de référence.

C'est vers la moitié du siècle dernier, qu'apparaît le souci de savoir dans quelle mesure les connaissances et habiletés ont été effectivement acquises par l'apprenant. L'émergence de l'évaluation formative témoigne d'ailleurs de cette nouvelle tendance (Cfr. Fiche Outil : Evaluation formative et certificative). Dans cette logique, l'apprenant est noté en fonction d'un critère objectif : le chemin parcouru dans l'acquisition (De Landscheere, 1980).

C'est dans ce mouvement, qu'en 1963¹, le psychologue américain Robert Glaser, nomme et différencie le « criterion-referenced testing » et le « norm-referenced testing ». De cette distinction sont nés les concepts d'évaluation critériée et normative.

Evaluation normative et évaluation critériée

Evaluation normative : mode d'évaluation où la performance d'un sujet est comparée à celle des autres personnes d'un groupe de référence d'après un même instrument (Legendre, 2003). L'évaluation normative se traduit habituellement par des indices exprimés en rangs centiles, en stanines, etc.

Illustration proposée par la Direction de la mesure et de l'évaluation des apprentissages du Ministère de l'Éducation du Québec (1978), cité par Legendre (1993) :



EXEMPLE



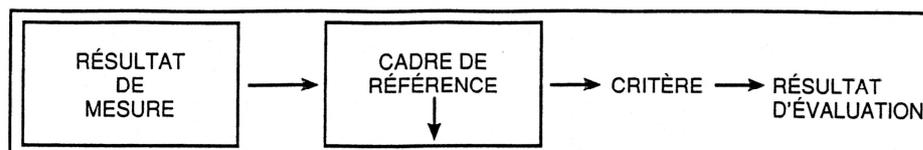
Notons qu'aucun jugement n'est porté sur la mesure observée, seule une comparaison est faite au groupe. Il ne s'agit donc que d'une interprétation normative de la mesure.

¹ Glaser, R. (1963). Instructional technology and the measurement of learning outcomes. *American Psychologist*, 18, 510-522.

L'évaluation normative est le principal instrument d'expertise dans un contexte de « concours » où, par exemple, on ne retient que les dix meilleurs candidats. Ainsi, comme le souligne Minder (1999), l'évaluation normative autorise une procédure de classement et de sélection.

Évaluation critériée : mode d'évaluation où la performance du sujet dans l'accomplissement d'une tâche spécifique est jugée par rapport à un seuil ou à un critère de réussite, déterminé dans la formulation du ou des objectifs explicitement visés, indépendamment de la performance de tout autre sujet (Legendre, 2003).

Illustration proposée par la Direction de la mesure et de l'évaluation des apprentissages du Ministère de l'Éducation du Québec (1978), cité par Legendre (1993) :



Cette illustration montre qu'aucun jugement n'est porté sur la mesure observée, seule une comparaison est faite au critère. Ainsi, selon Minder (1999), une évaluation critériée permet d'assurer la transparence du processus pour tous les intervenants et renforce les qualités d'objectivité, de validité et de fidélité des examens.

Notons qu'évaluation critériée et évaluation formative (Cfr. Fiche Outil : Évaluation formative et certificative) vont de paire puisque la progression de chaque étudiant dans sa démarche d'apprentissage doit être guidée par des balises bien identifiées (Legendre, 2003).

Retenons donc que c'est la façon dont les résultats sont interprétés qui fait la différence entre une évaluation normative et une évaluation critériée. Il convient donc mieux de parler d'interprétation normative et d'interprétation critériée de la mesure.

Quelques pistes de réflexion

- Dans votre pratique, comment sont interprétés les résultats des étudiants ? Dans quelle mesure, les résultats des autres étudiants (de la même année ou de l'année précédente) influencent-ils les notes obtenues ?
- L'évaluation critériée permet d'identifier les faiblesses dans les connaissances et habiletés des étudiants. Les étudiants ont-ils l'occasion d'avoir un feedback quant à ces faiblesses ? Sous quelle forme ? Et vous, tenez-vous en compte lors de la suite du cours, ou lors de la construction du cours l'année suivante ?
- De manière plus générale, les étudiants connaissent-ils dès le début du cours les objectifs de celui-ci ? L'évaluation est-elle directement liée avec les objectifs annoncés ? Autrement dit, les étudiants connaissent-ils les critères qui seront à la base de leur évaluation ?

Références

- Bond, L. (1996). Norm- and criterion-referenced testing. *Practical Assessment, Research & Evaluation*, 5(2). Retrieved September 2002.
- De Landscheere G. (1980), *Evaluation continue et examens précis de docimologie*, Labor, Bruxelles.
- Jacobi D., Loupias P. (1986), *Définition des objectifs pédagogiques et construction des épreuves d'évaluation*, Institut national de promotion supérieure agricole, Dijon.
- Legendre R. (1993), *Dictionnaire actuel de l'éducation*, 2^{ème} édition, Guérin éditeur, Montréal.
- Minder M. (1999), *Didactique fonctionnelle : objectifs, stratégie, évaluation*, 8^{ème} édition, de Boeck Université, Bruxelles.
- Morissette D. (1996), *Guide pratique de l'évaluation sommative, Gestion des épreuves et des examens*, De Boeck Université, Bruxelles.
- Popham, J. W. (1975). *Educational evaluation*. Englewood Cliffs, New Jersey: Prentice-Hall, Inc.
- Racine S. (1980), *Interprétation critériée en évaluation formative et en évaluation sommative*, Présentation devant l'Association des Spécialistes de la Mesure en éducation, Montréal. <http://www.camri.uqam.ca/camri/admee/site/1981/Volume 4/Numero 1/1981 v4 n1 3 14.pdf>
- Roegiers X. (2004), *L'école et l'évaluation : des situations pour évaluer les compétences des élèves*, de Boeck, Bruxelles.